


Voir Détail Planche 4/H

- LEGENDE
- Limite de zone
 - Terrains collectifs à protéger en zone urbaine (U)
 - Espaces boisés classés à conserver
 - Emplacement réservé pour ouvrages publics ou installations d'intérêt général
 - Emplacement réservé pour voies ou passages publics à réaliser
 - Emplacement réservé pour piste cyclable et chemin piétonnier à créer ou à aménager
 - Voies privées (routes forestières)



Ville de GRIMAUD

Plan Local d'Urbanisme

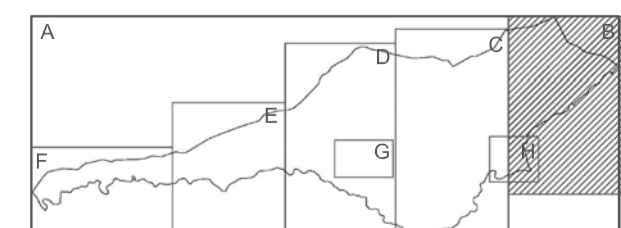


PLANCHE GRAPHIQUE 4/B
1/5 000 è

PROCEDURES	DATE APPROBATION DCM
Plan d'Occupation des Sols	7/21/1989
Modification POS n°1	30/03/2001
Modification POS n°2	16/07/2003
Révision simplifiée POS n°1	29/06/2004
Révision simplifiée POS n°2	27/09/2005
Plan Local d'Urbanisme	15/12/2008 (Annulé par TA Toulon, 23/12/2010, partiellement réformé par CAJ Marseille, 12/01/2012)
	PLU arrêté le 23/02/2011 approuvé le